

Bonjour à toutes et tous,

Le projet de cantine et périscolaire avance. La démolition de la maison au n°35 rue du général de Gaulle est prévue pour cet été. L'appel d'offre pour le choix de l'entreprise est lancé. Toutes les études ont été réalisées et nous pouvons maintenant retenir celle qui sera la meilleure pour démolir et terrasser.

Dans les jours qui viennent, nous aurons les dernières réponses et accords de subventions. Nous attendons avec impatience le résultat de la commission territoriale du 15 avril (Dotation d'état). Les demandes de subventions du département ont été accordées, et je remercie vivement le département de l'Oise pour son aide, sans laquelle un tel projet ne pourrait avoir lieu.

Nous poursuivons aussi l'embellissement de notre commune par de nombreuses plantations.

Le terrain de boules situé à côté du cimetière sera lui aussi complètement rénové avant l'été.

Le programme d'entretien de notre village a été renforcé grâce à nos deux agents, Mickaël et Valentin, qui nous a rejoints depuis octobre 2023. Nous procédons désormais au balayage de nos routes et caniveaux toutes les six semaines.

N'oubliez pas la réunion publique d'information concernant l'étude de sécurisation routière qui aura lieu le 4 juin. Le spécialiste en charge de cette étude vous présentera son analyse et ses propositions. À l'issue de sa présentation, il pourra répondre à toutes vos questions.

Enfin, autre date à ne pas oublier, celle des élections européennes le dimanche 9 juin.

Je vous souhaite un joyeux été et je vous donne rendez-vous lors des prochaines festivités : le 25 mai, pour le passage du rallye « Sur la Trace des Guépards », où une quarantaine de voitures anciennes s'arrêtera dans notre commune, le 13 juillet pour le feu d'artifice, et enfin le 8 septembre pour la brocante annuelle avec des jeux gonflables gratuits sur la place.

A bientôt, et au plaisir de vos rencontrer !

Eddie Vandenabeele, votre Maire

FÊTE ESTIVALE LE 13 JUILLET

FEU D'ARTIFICE

TIRÉ AU STADE DES
MARETTES À LA NUIT
TOMBÉE

**MUSIQUE &
ANIMATION**
PENDANT LA MONTÉE
ET AU STADE

**RETRAITE
AUX FLAMBEAUX**

21H30 RDV DEVANT LA MAIRIE POUR
LA DISTRIBUTION DES LAMPIONS
22H00 DÉPART DU CORTÈGE

UNE DATE À RETENIR...

SAMEDI 25 MAI !

40 VOITURES ANCIENNES OU D'EXCEPTION,
FERONT À TOUR DE RÔLE UNE PAUSE

**SUR LA PLACE EN FACE DE L'ÉGLISE
À PARTIR DE 16 HEURES**

RÉUNION PUBLIQUE

**4 JUN 20H
À LA MAIRIE**

**RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE
CIRCULATION ET SÉCURITÉ**

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- PROPOSE, à l'unanimité, 3 titulaires et 2 suppléants pour le renouvellement du bureau de l'Association foncière de Valdampierre/Ressons-l'Abbaye créée le 19 juin 1996. Cette demande émane de la préfecture, afin de pouvoir dissoudre cette association devenue obsolète.
- DÉCIDE à 9 votes pour, 2 votes contre et 1 abstention, de retenir le devis de caméras de vidéoprotection de l'entreprise BERNARD DACHE 38 rue Henri Pauchet 60100 CREIL d'un montant de 86 524.05 € HT.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les services FIPD, Conseil Départemental de l'Oise, et la Région Haut de France pour les subventions suivantes : Caméra vidéo protection.
- DÉCIDE, à l'unanimité, de retenir l'entreprise ANDRE POIRIE 2 rue Roger Couderc 60 000 BEAUVAIS pour un montant de 15 860.00€ HT, pour la pose de cavurnes et l'aménagement au cimetière.
- AUTORISE : Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

- PROPOSE, à l'unanimité, de rajouter 1300,00€ à la dotation globale de 1738,00€ allouée par l'Etat pour la rémunération des agents recenseurs et l'indemnité des coordonnateurs communaux (fixée à 200,00€).
- DECIDE (suite au décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale) : La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions règlementaires selon le barème établi. Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
- Monsieur le Maire prend la parole en indiquant qu'il y a aucune question diverse. Il indique que l'éclairage public rue du G. de Gaulle et rue de la place se feront en 2024 car les enveloppes budgétaires disponibles du SE60 cette année n'ayant pas permis de retenir notre projet au titre de la programmation 2023, celui-ci fera l'objet d'un report sur 2024. Il informe le conseil municipal qu'un devis est en cours pour la rénovation de l'éclairage public au stade J.Lopez.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2023 présenté ci-dessous, sous la Présidence de M. BALLERY, le Maire ayant quitté la séance pour ce vote.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023			
	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	525 077.01€	784 136.16€	+259 059,15€
Section d'investissement	316 073.57€	195 934.55€	- 120 139,02€

- DÉCIDE, après relecture des résultats de l'année 2023, d'affecter les sommes suivantes au Budget 2024.
 - 242 524.42€ au compte 001
 - 242 524.42€ au compte 1068
 - 139 015.82€ au compte 002
- APPROUVE le budget primitif prévisionnel 2024

BUDGET PRIMITIF PRÉVISIONNEL 2024			
	Dépenses	Recettes	Total
Section de fonctionnement	525 077.01€	784 136.16€	+259 059,15€
Section d'investissement	316 073.57€	195 934.55€	- 120 139,02€

- APPROUVE la Convention Territoriale Globale. La CTG regroupe l'ensemble des engagements de la Caf sur le territoire sans se substituer aux dispositifs existants. Elle vise à renforcer la cohérence des interventions entre la Communauté de Communes des Sablons, la Caisse d'Allocations familiales de l'Oise, les communes du

territoire des Sablons dont la commune de Valdampierre, les syndicats intercommunaux du territoire.

- DÉCIDE de verser une aide de 150€ par enfant pour la classe de découverte (équitation) de la classe de CP dans la Somme en juin 2024 (le coût par famille s'élevait à 329€).
- Décide : de verser une aide de 413.25€ pour financer le car de la sortie scolaire des classes de Maternelle. Elles iront visiter le musée de l'École d'Hétomesnil et le musée du Train à vapeur à Crèvecœur le Grand. Le montant est calculé au prorata du nombre d'enfants de chaque commune.
- DÉCIDE de verser une aide de 150€ à l'association Envol, située à Bailleul sur Thérain, qui œuvre pour le sauvetage et la préservation des rapaces. Ce don est motivé par l'intérêt des actions menées par cette association en faveur des espèces autochtones et de la biodiversité.
- Questions diverses :
 1. Question d'un-e administré-e concernant la verbalisation des voitures dont le stationnement est gênant sur la rue du G. de Gaulle en direction de Ressons-l'Abbaye, monsieur le maire précise que les forces de l'ordre ont été prévenues, mais que par ailleurs ces stationnements gênants ne sont plus constatés. Une vigilance est toutefois toujours observée pour renforcer les sollicitations auprès de la Gendarmerie, le cas échéant.
 2. Question d'un-e administré-e concernant la vitesse excessive : où en est l'étude sur la circulation routière à Valdampierre ? monsieur le maire explique que l'étude est finalisée et que des préconisations ont été faites par le cabinet d'ingénierie. Une réunion publique sera organisée prochainement pour présenter cet état des lieux et les solutions opérationnelles envisagées. Néanmoins, si des aménagements sont faits sur la voie publique,

ils devront pouvoir être pérennes pendant 5 ans. Or la commune de Valdampierre fera l'objet dans ce laps de temps de travaux d'aménagement pour la mise en place de son assainissement. Afin de bien faire concorder le phasage de ces différents travaux, il est donc nécessaire d'affiner le retroplanning. En ce sens, le bureau d'étude de la Communauté de Communes des Sablons sera sollicité pour conseiller la commune de Valdampierre dans l'optimisation de ces travaux d'aménagement.

3. Question d'un-e administré-e : Demande de répondre aux mails. M. le maire explique que pour certains sujets, l'explication par mail serait trop chronophage et probablement moins efficace qu'un entretien en direct avec l'administré-e. Il rappelle que les permanences d'élus sont justement faites pour recevoir ces derniers et que c'est ce format qu'il faut privilégier.
Permanences des élus : les mardis de 18h00 à 19h00 et les samedis semaines paires de 09h30 à 12h00. En dehors de ces créneaux, il est également tout à fait possible de convenir de rendez-vous avec les élus.
4. Question d'un-e administré-e : Que faire pour les passages intempestifs, bruyants et dangereux de moto-cross dans la

commune ? M. le Maire indique que la Gendarmerie est informée et qu'elle a d'ailleurs arrêté un motard, dont la moto-cross a été confisquée. Il déplore ces incivilités et garantit de son action pour les faire cesser.

5. Question d'un-e administré-e : Plusieurs administrés constatent une profération de rats suite aux récents travaux sur la voie publique et demandent une campagne de dératisation. M. le Maire explique qu'il revient à la société ayant effectué les travaux d'agir sur ces nuisances qu'elle a occasionnées, qu'il a donc contacté ENEDIS, mais qu'il en attend leur réponse juridique – le premier retour ayant été négatif. Il rappelle que c'est à chacun de dératiser chez soi. Pour ce qui est de la voie publique, mettre des appâts serait dangereux pour les autres animaux (chats, chiens, etc.) ; mettre des produits – solution la plus efficace – le serait tout autant. Il pourrait être question d'intervenir sur l'assainissement, mais il n'y a pas de conduits dans lesquels mettre des pièges. L'administrée propose de se renseigner sur ce qu'a fait la commune de Liancourt-Saint-Pierre. Ce sera fait, tout comme la commune se renseignera sur toutes les possibilités afin de limiter cette prolifération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la fongibilité des crédits. Cette souplesse budgétaire donne la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant réel de chacune des sections.
 - FIXE comme suit les contributions communales pour l'année 2024 (taux identique aux années précédentes) :
- | | |
|--------------------------|--------|
| Taxe Foncière (bâti) | 52,70% |
| Taxe Foncière (non-bâti) | 42,24% |
| Taxe d'habitation | 14,28% |
- DÉCIDE, à 8 votes pour et une abstention, de retenir le devis de l'entreprise EARL VAN-VANLLEGHEM à VALDAMPIERRE d'un montant de 12 900€ HT soit 15 480 € TTC pour l'aménagement du terrain de pétanque (terrassment sur 25 cm, couche de silex, feutre géotextile, sable compacté). L'idée d'installer des jeux pour enfants après l'aménagement du terrain est émise.
 - PROPOSE de reporter le projet de permis de louer ou de diviser à une date ultérieure en attendant d'étudier le dossier avec la Communauté de Communes des Sablons pour l'adapter aux communes rurales.
 - PROPOSE d'ajourner le dossier concernant la base d'adresses de la Loi 3DS : jusqu'ici imposé aux seules communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient désormais obligatoire pour toutes les communes. M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir été démarché par un commercial de La Poste concernant l'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies dans la commune, proposant un devis à 3 339,06€ TTC. M. le maire suggère d'aborder ce sujet lors de la prochaine réunion communautaire à la Communauté de Communes des Sablons, dans le but de lancer un appel d'offres pour les 21 communes de la CCS.
 - FIXE à 1 € symbolique pour chaque administré le rachat

de la parcelle ZK 102 afin de créer un parking pour le lotissement des Glycines. En effet, suite à une vente dans le lotissement, le notaire nous a informé que le cahier des charges du lotissement, en date du 10/10/1979 stipule que « la parcelle cadastrée section ZK, n°102 d'une contenance de vingt-six ares cinquante-cinq centiares est destinée à être abandonnée au Domaine public »

- AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger et signer tous documents afférents à cette vente.
- DÉCIDE, après examen des dossiers, de verser les subventions suivantes aux associations en ayant fait la demande :

Anciens Combattants de Valdampierre	700 €
Club des Aînés	800 €
Les Petits Loups	800 €

- Question d'un-e administré-e concernant la verbalisation des voitures dont le stationnement est gênant sur la rue du G.de Gaulle, M. le maire a annoncé qu'il enverra prochainement un courrier d'avertissement aux administrés pour les inciter à cesser le stationnement.
- Question d'un-e administré-e concernant la vitesse excessive : où en est l'étude sur la circulation routière à Valdampierre ? M. le maire explique que l'étude est finalisée, une réunion publique est organisée le 4 juin 2024 à 20h00 en mairie pour présenter cet état des lieux et les solutions opérationnelles envisagées.
- Question d'un-e administré-e : Pourquoi ne pas verbaliser vous-même, habilité, au lieu d'attendre que la gendarmerie intervienne ? Le maire indique qu'à partir de maintenant, il a l'habilité de verbaliser, mais qu'il préfère notifier par un courrier d'avertissement avant de verbaliser. Une verbalisation sera mise en place si aucun changement n'est fait après le courrier d'avertissement.

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur notre site Internet ou en mairie.

LA VIE DU VILLAGE

VALDAMPIERRE FÊTE NOËL

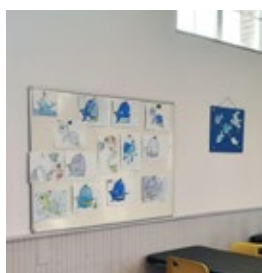
Cette année, la patinoire est revenue s'installer sur le city stade le temps d'un weekend et a été bien appréciée des enfants. L'âne de Jacky Maillard, que nous remercions, a amené le père Noël. Les enfants ont pu prendre des photos avec lui sous l'abri bien décoré.



REPAS BLEU À LA CANTINE

Une fois par mois, Newrest organise une journée en couleur en nous proposant un repas coloré. J'ai décidé, après validation auprès de l'équipe, de mettre en avant cette journée mensuelle en investissant les familles, les enfants et l'équipe.

Vendredi 12 avril, c'était un repas bleu, composé de pomme de terre en sauce coloré, de poisson sauce aubergine, de fromage bleu et de gâteau aux myrtilles. Les enfants ont créé des décorations bleues et tout le monde était muni de vêtements ou accessoires bleus.



LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS

Aux vacances de février les enfants ont pu effectuer de nombreuses activités manuelles sur le thème de l'hiver (bonhomme de neige, luge, skieurs...), des activités ludiques et sportives.

Ils ont préparé le goûter ainsi qu'une délicieuse salade de fruit.

Ils ont pique-niqué à la ferme de monsieur et madame Maillard.

Une randonnée pédestre était prévue mais le temps n'était pas au beau fixe.



Aux vacances d'avril, sont prévus :

Un grand jeu,

Des activités manuelles et sportives,

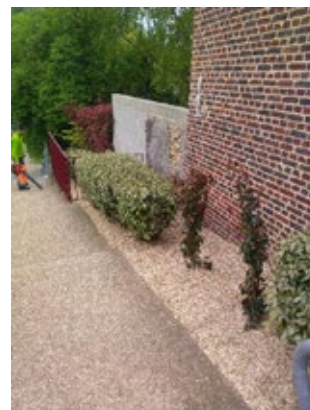
Une sortie au cinéma,

Et une journée à la ferme Equestre du val de Pouilly.

ENTRETIEN DU VILLAGE

Les massifs ont été remis au propre par nos agents techniques, avec le désherbage et l'ajout d'un paillage de miscanthus au sol.

Les chemins de la commune ont également été nettoyés et sont très propres.



PLANTATION DE HAIES

Des haies ont été plantées tout autour du bassin aux Martettes, ainsi qu'à la place du grillage qui entourait le local associatif. Ces essences variées (Photinia, Laurier, Lilas, Fusain, Chèvrefeuille, Forsythia, ou encore des roseirs grimpants) nous promettent de belles floraisons.



TERRAIN DE PÉTANQUE

Le terrain situé devant le local associatif n'est plus utilisable en l'état, il sera prochainement refait de manière durable et nécessitant peu d'entretien :

- Terrassement mécanique sur une épaisseur de 25 cm
- Fourniture et mise en place de silex compactés sur une épaisseur de 20 cm
- Fourniture et mise en place de géotextile
- Fourniture et mise en œuvre de sable pour terrain de pétanque sur une épaisseur de 6 cm.

Le géotextile n'étant pas en contact direct avec la terre, les plantes qui chercheraient à s'y installer sècheront très rapidement, évitant ainsi qu'elle ne s'y installent durablement.



À nous les tournois de pétanque cet été !

Une bande sera également réservée pour l'installation de quelques jeux pour enfants.

PARCOURS SPORTIF

Les agrès sportifs, financés par la Communauté de Commune des Sablons ont été installés. Trois pôles ont été prévus, les deux premiers sont déjà prêts à être utilisés : devant les terrains de tennis, pour travailler le bas du corps, au local associatif pour muscler le haut. Et une série spécialement conçue pour l'échauffement des footballeurs sur le côté du stade. Ce dernier restera ouvert pour que chacun puisse utiliser ces agrès, dès que leur installation sera finalisée, le sol détrempé ayant nécessité une interruption des travaux.



UNE DATE À RETENIR... SAMEDI 25 MAI



40 voitures anciennes ou d'exception, feront à tour de rôle une pause sur la place en face de l'église à partir de 16 heures.

Une occasion pour prendre des photos, et échanger avec les équipages venus de toutes les régions, et pour certains de Belgique...

À l'issue de cette pause, tous les équipages se verront remettre les documents leur permettant d'effectuer la toute dernière étape, faisant de VALDAMPIERRE une véritable plaque tournante de cette épreuve basée sur la navigation et la cartographie...



NOUVEAU NOM POUR LE SIRS

Les communes des Hauts Talican et Beaumont les Nonains ont dé-fusionné au 1er janvier 2024.

Le SIRS, Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire, gérant le fonctionnement des écoles de Valdampierre et Beaumont les Nonains, où sont scolarisés les enfants des 3 communes, s'appellera désormais « **SIRS Pays de Nacre** ».

Ce syndicat est présidé par Fabienne Delargillière (Villotran, Les Hauts Talican), et Jérôme Bénésy, vice-président (Valdampierre).

ENQUÊTE INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements, se trouvent dans notre commune. Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite: la première interrogation se fait par la visite d'un-e enquêteur-ice de l'Insee au domicile des enquêté-es, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

LA PROCÉDURE

Madame Caron, enquêtrice de l'Insee, ou un-e enquêteur-ice susceptible de la remplacer, prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours des mois de mai et juin. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses des enquêté-es resteront strictement confidentielles et les données collectées sont anonymisées. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ENQUÊTE

**EMPLOI,
CHÔMAGE,
ET INACTIVITÉ**

L'INSEE RÉALISE
CETTE ENQUÊTE
DANS VOTRE
COMMUNE

QUELQUES MÉNAGES SERONT SOLLICITÉS

- ▶ Si vous en faites partie, vous recevrez une lettre vous en informant et précisant le nom de l'enquêteur de l'Insee chargé de vous interroger.

L'ENQUÊTEUR CONTACTERA LES MÉNAGES CONCERNÉS À PARTIR DU

- ▶ Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.
- ▶ Merci de lui réserver un bon accueil.
- ▶ Vos réponses resteront confidentielles.

VOS RÉPONSES À CETTE ENQUÊTE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES ET SERVIRONT UNIQUEMENT À ÉTABLIR DES STATISTIQUES. TOUTES LES MENTIONS LÉGALES SONT DISPONIBLES SUR LA PAGE INSEE FR DÉDIÉE À L'ENQUÊTE. RUBRIQUE SERVICES, RÉPONDRE À UNE ENQUÊTE DE L'INSEE, ENQUÊTES AUPRÈS DES PARTICULIERS.

BROCANTE LE 8 SEPTEMBRE

Comme chaque année, la brocante, organisée par l'association Thai Boxing aura lieu le deuxième dimanche de septembre dans les rues du centre du village. La municipalité prévoit l'installation de jeux gonflables et jeux en bois, accessibles gratuitement, installés sur la place enherbée.

Les inscriptions sont à déposer à la mairie avant le 06 septembre accompagnées de la photocopie de votre Carte d'identité, d'un justificatif de domicile, du CERFA n°13939*01 rempli et de votre règlement (espèces ou chèque à l'ordre de l'association des jeunes)

Téléphone M. VIVIER Alain : 06.13.56.17.45

Prix de l'emplacement : 3€ le mètre (Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans)

PÉRISCOLAIRE - RENTRÉE 2024

les dossiers d'inscription au périscolaire et la cantine pour la rentrée 2024/2025 sont disponibles. Les parents peuvent venir les retirer auprès de l'équipe du périscolaire afin que nous puissions créer les nouveaux dossiers et remettre à jour les anciens.

Vous y joindrez :

- la copie des pages vaccinations du carnet de santé
- la copie de votre avis d'imposition

Le dossier complet pourra être renvoyé par mail :

periscolaire@valdampierre.fr

ou en version papier dans la boîte aux lettres de l'école.

COMMUNE DE VALDAMPIERRE 2024 COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Ordures ménagères

MARDI
Merci de sortir vos poubelles (bacs et sacs) la veille au soir

Emballages recyclables

MERCREDI
Merci de sortir vos poubelles (bacs) la veille au soir

Déchets verts

MARDI entre le 25 mars et le 6 décembre
Merci de sortir vos bacs et tagots ficelés la veille au soir

Collecte des sapins LUNDI 8 JANVIER 2024

Collecte du verre en point d'apport volontaire

Pour connaître votre point de collecte du verre le plus proche, rendez-vous sur : **www.cc-sablons.com**
▶ onglet environnement rubrique ordures ménagères

PIZZORNO ENVIRONNEMENT Renseignements : 03 44 22 01 60 **www.cc-sablons.fr**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES **ABLONS**

5 OCTOBRE 1930, LE R-101

« Sir, le R-101 est en perdition ! » ... Ce pourrait être l'incipit d'un roman d'anticipation, mais point de science-fiction dans tout cela, car il s'agit bien d'une catastrophe qui s'est produite à moins de onze kilomètres, à vol d'hirondelle d'Europe (!), de notre village, le 5 octobre 1930.

En effet, le R-101, plus grand ballon dirigeable du monde à l'époque, 237m de long et 40m de diamètre pour un volume de 160.000 m³, s'est abîmé, vers deux heures du matin, dans un champ d'Allonne et s'est immédiatement embrasé, faisant 48 victimes sur les 54 personnes présentes à bord.

Le R-101, battant pavillon britannique, était parti d'Angleterre pour rallier Karachi, au Pakistan (colonie britannique à l'époque). Ce vol avait, à la fois, des implications commerciales mais aussi politiques, car l'empire britannique voulait affirmer son autorité et démontrer sa maîtrise des airs, face au savoir-faire précurseur de la société allemande LZ, le « Z » désignant le comte allemand Ferdinand von Zeppelin (prononcer tzépeline), dont le premier « zeppelin » avait volé en 1900.



Le R-101 amarré à Cardington (environs de Bedford à 70km au nord de Londres), octobre 1929

Malheureusement, ces ballons dirigeables rigides étaient délicats à manœuvrer par mauvais temps et, surtout, de véritables bombes volantes, car le gaz utilisé pour les rendre plus « léger » que l'air était du Di-hydrogène (H₂), hautement réactif et explosif en présence de Di-Oxygène (O₂). Cette réaction, très exothermique, étant connue sous le nom de « synthèse de l'eau » (Etymologiquement, hydrogène signifie « qui génère de l'eau »). Notez que c'est cette même réaction chimique qui est utilisée et, heureusement, maîtrisée dans les moteurs thermiques dits « à hydrogène ».

Or, en cette nuit du 5 octobre, le R-101 rencontra des vents violents, associés à de la pluie, à l'approche de la cuesta du pays de Bray (rebord de la « falaise » qui plonge sur Beauvais lorsqu'on s'y rend par la route depuis Valdampierre). Ce phénomène de vents contraires et rabattants à basse altitude (moins de 300 mètres, 1000 pieds) était bien connu des aviateurs de l'époque qui ne naviguaient pas, comme de

nos jours, à haute altitude. L'enveloppe se déchira à l'avant sous la force des vents et le nez de l'aéronef s'alourdit, au fur et à mesure que la pluie s'engouffrait à l'intérieur de la structure, entraînant une inéluctable et lente descente vers l'enfer explosif du crash.

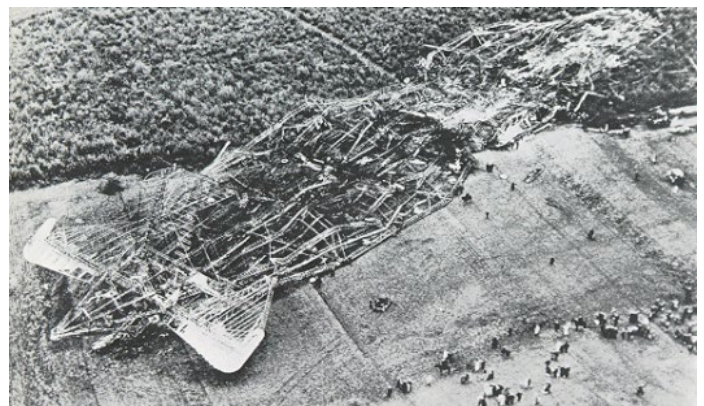
Cette catastrophe a suscité une vive émotion, tant en France qu'en Angleterre. Les cercueils des victimes défilèrent dans Beauvais

et reçurent les honneurs militaires avant leur rapatriement au Royaume-Uni.

Un mémorial, toujours en place aujourd'hui, fut ensuite érigé au bord de la route nationale 1 (route de Paris) ainsi qu'une borne dans le champ où eut lieu l'accident tragique.

Ce ne fut pas l'accident du R-101 mais celui du zeppelin LZ129 « Hindenburg », qui flamba en moins d'une minute, le 6 mai 1937, à Lakehurst (New Jersey, USA), puis le second conflit mondial qui fit progresser le « plus lourd que l'air » (càd l'avion) qui entraîna l'abandon de ces dangereux mastodontes bourrés d'hydrogène qui ne demandait qu'à s'enflammer en présence de l'oxygène de l'air. De nos jours, les « dirigeables » existent toujours, mais sont remplis d'hélium (He) qui est un gaz, certes rare et coûteux, mais inerte.

Philippe Louet



Vue aérienne de la carcasse du R-101, entièrement consumé



De gauche à droite : L'hommage aux victimes, place Jeanne Hachette à Beauvais / Carte Postale Inauguration du monument sur la RN1 / D1001 (ex RN1), le Mémorial aux victimes, Photo de 2019, Remarquez comme il est devenu quasiment inaccessible / Borne posée à l'endroit du crash (à 1,7km à vol d'oiseau du mémorial de la RN1)



HORAIRES D'OUVERTURE AGENCE POSTALE

LUNDI	8h30 - 11h30
MARDI	15h00 - 19h00
MERCREDI	9h30 - 11h30
JEUDI	8h30 - 11h30
VENDREDI	14h00 - 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

LUNDI	/ 16h00 - 18h00
MARDI	8h30 - 12h30 / 18h00 - 19h00
VENDREDI	8h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

PERMANENCE DES ÉLUS

MARDI	18h00 - 19h00
SAMEDI (SEMAINES PAIRES)	9h30 - 12h00

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à
Imayah et Rokhaya GODIN
Timéo BLONDIN

TAILLE DES HAIES ET ARBRES

La LPO encourage à ne plus tailler les haies ni élaguer les arbres du 16 mars au 31 août. C'est la pleine saison de nidification chez les oiseaux et beaucoup d'espèces s'installent dans les haies et les arbustes. Ainsi, le Merle noir, le Rougegorge familier, le Pinson des arbres, et bien d'autres utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Les tailles de haies et l'élagage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, c'est à dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre. Laissez, autant que possible la végétation se développer naturellement, et gardez du bois mort sur pied et au sol.

Par ailleurs, si vous décidez de tondre, épargnez quelques zones afin de laisser aux amphibiens, insectes ou encore petits mammifères un refuge de tranquillité.

Texte LPO

DÉCHETTERIE D'AUNEUIL

HORAIRES D'HIVER (du 1er novembre au 31 mars)
Du lundi au Samedi : 13h-16h50

HORAIRES D'ÉTÉ (du 1er avril au 31 octobre)
Lundi au Samedi : 9h-13h et 14h-17h50

AGENDA

- 25 mai : Rassemblement de voitures anciennes
- 4 juin : Réunion publique sécurité routière
- 9 juin : Élections européennes
- 22 juin : Fête créole
- 29 juin : Fête de l'école au stade des Marettes
- 13 juillet : Feu d'Artifice et musique
- 8 septembre : Brocante et jeux gratuits

LIVRAISON DE LÉGUMES LOCAUX

Jennifer et André, maraîchers à Troussures proposent de livrer leurs légumes :

Vous pouvez faire vos réservations au 06.66.40.68.51 jusqu'au jeudi soir, pour une livraison le vendredi après-midi vers 14h.



PERMIS DE TRAVAUX

Nous vous rappelons que **toute construction visible (clôture, abri de jardin,...), ainsi que toute modification visible dans l'existant doivent faire l'objet d'une demande de travaux.**

Cette demande est totalement gratuite, les frais d'étude étant pris en charge par la Commune. Nous vous demandons donc de venir en mairie, ou sur le site internet faire une demande **avant de démarrer vos travaux.**

RAPPEL : HORAIRES DES ENGIN À MOTEUR

Merci de respecter les horaires autorisés pour les tontes et travaux domestiques.

- En semaine de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

PANNEAU NUMÉRIQUE D'INFORMATIONS

Pour consulter l'affichage des messages en direct, plus besoin de vous déplacer !

- Téléchargez l'application **CENTO LIVE** (Android ou IOS/Apple) pour recevoir sur votre smartphone les informations du panneau numérique situé sur la place de l'école.
- ou Bouton « Panneau Informatif » sur la page d'accueil du site www.valdampierre.fr.

INFORMATIONS

Pour recevoir les informations de la Mairie,

ABONNEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

- Connectez-vous à : <https://www.valdampierre.fr>
- Sur la page d'accueil, allez au bas de la page dans le bandeau jaune. Remplissez votre nom et votre adresse mail, puis cliquez sur « s'abonner ».
- Vous recevrez, à l'adresse saisie, un courriel de demande de confirmation d'inscription.

LE P'TIT VAL, JOURNAL D'INFORMATIONS DE VALDAMPIERRE N° 2024/01
CONCEPTION, RÉDACTION, COORDINATION, PHOTOS, ET RÉALISATION :
COMMISSION COMMUNICATION, MAIRIE DE VALDAMPIERRE
2 RUE DE L'ÉGLISE - 60790 VALDAMPIERRE - TÉL : 03 44 79 23 02
WWW.VALDAMPIERRE.FR
IMPRIMÉ PAR CGL ALPHAGRAPH À AUNEUIL
TIRAGE À 450 EXEMPLAIRES